



Bordes le 26 mars 2011

Lettre ouverte à tous les Députés

Objet : Gaz et pétroles de schistes

Monsieur le Député,

Nous avons pris connaissance du débat en séance publique qui aura lieu à l'Assemblée nationale le 29 mars prochain sur les gaz et pétroles de schistes.

L'Amicale des Foreurs et des Métiers du Pétrole (www.foreurs.net) mène depuis plusieurs semaines une campagne pour lutter contre la désinformation actuelle sur ces sources d'énergie et sur leur technique d'extraction, dite de "fracturation hydraulique", qui est visiblement totalement méconnue en France.

Les opposants à la recherche des gaz et pétroles de schistes se réfèrent généralement au documentaire « GasLand » de M. Josh Fox, diffusé par la chaîne américaine HBO, fort bien fait mais malheureusement truffé de contre-vérités : nous joignons à ce courrier la traduction d'une analyse critique de ce documentaire dont l'original en anglais se trouve à l'adresse suivante : <http://www.energyindepth.org/2010/06/debunking-gasland/>. Ce texte montre que la profession pétrolière a d'excellents arguments à opposer à M. Fox.

Face aux erreurs et contre-vérités diffusées sur internet et dans les médias, il nous semble important de rétablir un certain nombre de faits :

1. La controverse actuelle, encouragée par les associations écologiques et favorisée par le contexte électoral, met en danger l'ensemble de l'industrie pétrolière et gazière, y compris les sociétés du parapétrolier, et contribue à propager des clichés sur une industrie parfaitement soucieuse du respect de l'environnement.

Par ailleurs, il est certain que, si ces ressources venaient à être exploitées, de nombreux emplois pourraient être créés.

2. Cette controverse ignore surtout les avantages des gaz et pétroles de schistes, qui pourraient significativement réduire la dépendance aux importations de la France et renforcer sa sécurité énergétique.

3. Aucune campagne d'exploitation de ces gisements n'est envisagée à l'heure actuelle : seules des campagnes d'exploration sont en projet, afin d'évaluer le potentiel économique des roches-mères. Il n'est pas prévu de procéder à des fracturations hydrauliques lors de cette première phase. Il n'y a donc pas lieu de décider la suspension des travaux à un stade aussi préliminaire de l'évaluation du potentiel du sous-sol français.

4. Les accidents qui ont pu avoir lieu aux Etats-Unis ou au Canada sont, presque toujours, liés à une mauvaise cimentation des cuvelages dans les puits, et non à la technique de fracturation qui est mise en œuvre à des profondeurs trop importantes pour avoir un quelconque impact sur les nappes aquifères d'eau douce.

Il faut bien comprendre que les compagnies pétrolières ne peuvent se permettre de voir les fractures atteindre les nappes aquifères, qu'elles soient salées profondes ou douces de surface, sous peine de voir les puits ne produire que de l'eau au lieu des hydrocarbures attendus. Cet argument montre que l'intérêt légitime des populations et celui des pétroliers se rejoignent pour contrôler le développement des fractures dans les puits, de façon à protéger tous les aquifères.

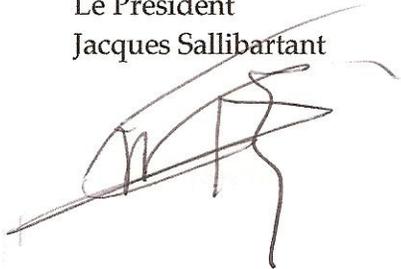
5. La technique de fracturation hydraulique n'est pas nouvelle. Il y a plus de 50 ans qu'elle est mise en œuvre de manière parfaitement maîtrisée dans les puits pétroliers. Et cela partout dans le monde.

6. L'idée d'adapter la réglementation à cette nouvelle technique nous paraît tout à fait normale : la réglementation doit évoluer de façon que la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels soient réalisées dans le plus grand respect de l'environnement.

En conséquence, nous avons l'honneur, Monsieur le Député, de solliciter votre intervention, au cours de ce débat, pour veiller à ce que le dossier des gaz et pétroles de schistes soit instruit à décharge autant qu'à charge.

Veillez agréer, Monsieur le Député, nos respectueuses salutations.

Le Président
Jacques Sallibartant



Le Vice-président
Jean-Claude Rémondet

